



Circulaire de rentrée 2018/2019



Vos interlocuteurs tout au long de l'année

Chef d'établissement :	Sandrine WIDEMANN
Directeur de l'école :	Franck TOURNIER
Assistante de direction :	Marie Jo DULAC
Assistante de direction école :	Céline BRABANT
Adjointe du collègue :	Marion LAVALLEE
Responsable 6 ^{ème} :	Gilles BARATIN
Responsable 5 ^{ème} /4 ^{ème} :	François BOUTRY
Responsable 3 ^{ème} :	Laurent VIAL
Responsable 2de/ULIS Lycée :	Pierre-Etienne CHIROUZE
Responsable 1 ^{ère} /Tle :	Françoise ANGELOT
Adjointe en pastorale scolaire :	Joséphine PILOD
Conseiller Principal d'Education :	Bernard MELINAND
Conseillère Principale d'Education adjointe 4/3 :	Karine VOLAGE
Responsable administratif, financier et technique :	Vincent CLAIRE
Conseillère d'orientation :	Gaëlle MEZIANI
Animation – Communication :	Caroline AUBOURG
Accueil santé :	Chantal TRONCY / Martine VIGIER
Secrétariat Accueil :	Dominique AMBROSET – Céline BRABANT Carine SANTAILLER
<u>Interlocuteurs :</u>	
Demandes de bourses – inscriptions maternelle - primaire :	Céline BRABANT
Inscriptions collège et lycée :	Dominique AMBROSET
Facturation familles :	MJ DULAC – F SEGRETAIN
Photos – Livres :	Franck SEGRETAIN

	ECOLE	COLLEGE	LYCEE
Horaires	Lu-Ma-Je-Ve 8h15-11h30 et 13h30-16h30	Lu-Ma-Me matin-Je-Ve 8h-12h et 13h30-17h20	Lu-Ma-Me matin-Je-Ve 8h-12h et 13h30-17h20
Rentrée scolaire	⇒ CE2-CMI et CM2 : 03/09/18 à 9h30 ⇒ PS (enfants dont le nom commence par la lettre A à L inclus)-MS -GS-CP et CEI : 03/09/18 à 10h ⇒ PS (enfants dont le nom commence par la lettre M à Z inclus) : 04/09/18 à 10h	⇒ 6° : 03/09/18 de 8h à 12h ⇒ 5° : 04/09/18 de 8h30 à 12h ⇒ 4° : 04/09/18 de 9h à 12h ⇒ 3° : 03/09/18 de 8h30 à 12h <i>Accueil des élèves sur la cour EST</i>	⇒ 2 ^{nde} : 03/09/18 de 13h30 à 16h ⇒ 1 ^{ère} : 04/09/18 de 13h à 15h30 ⇒ terminale : 04/09/18 de 14h30 à 16h <i>Accueil des élèves sur la cour EST</i>
Début des cours	Lundi 3 septembre 2018 sauf pour une partie des PS	Mercredi 5 septembre 2018 selon l'emploi du temps	Mercredi 5 septembre 2018 selon l'emploi du temps
Journée d'intégration		13 et 14 septembre 2018 pour les 6°	21 septembre 2018 pour les secondes
Rencontres générales parents-enseignants	⇒ PS-MS et GS : 06/09/18 à 19h ⇒ CP-CEI-CE2 : 04/09/18 à 19h : ⇒ CMI-CM2 : 03/09/18 à 19h (Self lycée)	⇒ 6° : 03/09/18 à 18h30 ⇒ 5° : 04/09/18 à 18h30 ⇒ 4° : 06/09/18 à 18h30 ⇒ 3° : 10/09/18 à 18h30 (Grande Chapelle)	⇒ 2 ^{nde} : 11/09/18 à 18h30 ⇒ 1 ^{ère} : 13/09/18 à 18h30 ⇒ terminale : 13/09/18 à 18h30 (Grande Chapelle)
Rencontres individuelles parents professeurs		⇒ 6° : 20/12/2018 ⇒ 5° : 10/01/2019 ⇒ 4° : 14/01/2018 ⇒ 3° : 17/12/2018	⇒ 2 ^{nde} : 18/12/2018 ⇒ 1 ^{ère} et terminale : 15/01/2019
Etude du soir/Garderie	Jusqu'à 18h dès le 3 septembre		

☒ Les rencontres générales : elles sont pour vous l'occasion d'une première rencontre avec l'équipe pédagogique de votre enfant, les autres parents de sa classe et les responsables de l'établissement.

☒ Les rencontres individuelles : elles sont destinées à vous donner un rapide premier bilan sur la situation scolaire de votre enfant et à vous aider à l'accompagner dans son projet d'études. Elles ne remplacent pas les rendez-vous particuliers que nous vous invitons à prendre, par le biais du carnet de correspondance, avec le professeur concerné durant l'année dès que vous repérez la moindre difficulté qui mérite attention.

Calendrier

- ⇒ Vacances de la Toussaint : du **vendredi 19 octobre 2018** au soir au **lundi 5 novembre 2018** au matin.
- ⇒ Vacances de Noël : du **vendredi 21 décembre 2018** au soir au **lundi 7 janvier 2019** au matin.
- ⇒ Vacances d'hiver : du **vendredi 15 février 2019** au soir au **lundi 4 mars 2019** au matin.
- ⇒ Vacances de printemps : du **vendredi 12 avril 2019** au soir au **lundi 29 avril 2019** au matin.
- ⇒ Pont de l'Ascension : du **mercredi 29 mai 2019** au soir au **lundi 3 juin 2019** au matin.

Découpage de l'année au collège et au lycée

		6 ^{ème} /5 ^{ème} /1 ^{ère}	4 ^{ème} /3 ^{ème} /2 ^{de}	Terminales
Trimestre 1	Arrêt des notes	28/11/2018	21/11/2018	21/11/2018
	Conseils de classe	Du 3 au 7/12/2018	Du 26 au 30/11/2018	Du 26 au 30/11/2018
Trimestre 2	Arrêt des notes	13/03/2019	06/03/2019	En fonction des dates de constitution des dossiers Parcoursup
	Conseils de classe	Du 18 au 22/03/2019	Du 11 au 15/03/2019	?
Trimestre 3	Arrêt des notes et conseils de classe	A déterminer en fonction des dates des examens		

Quelques dates à retenir...

- ⇒ Photos individuelles : les 3 et 4 septembre 2018 (MS et PS le 7 septembre 2018)
- ⇒ Photos de classe : les 21 et 22 mars 2019
- ⇒ Pour toute **nouvelle inscription** pour la rentrée de septembre 2019, prendre contact **impérativement dès le 24/09/2018** auprès du secrétariat au 04.74.65.24.13 à partir de 8h.
- ⇒ Journée du patrimoine **samedi 15 septembre 2018** de 14h à 17h.
- ⇒ Messe de rentrée pour tous (élèves, parents, professeurs...) **07/09/2018** à 18h.
- ⇒ Remise des diplômes du Baccalauréat : **vendredi 16 novembre 2018** à 18h00
- ⇒ Remise des diplômes du Brevet : **vendredi 23 novembre 2018** à 16h30
- ⇒ Portes ouvertes le **samedi 9 février 2019**.
- ⇒ Exercice évacuation le **vendredi 28 septembre 2017** à 9h.
- ⇒ Deux exercices de confinement les **8/11/18** et **9/04/19** à 9h
- ⇒ Journée pédagogique Collège/Lycée : **lundi 12 novembre 2018**

COMMANDES DE LIVRES ET DE CARTON DE FOURNITURES passées à l'APEL

PRIMAIRE ET COLLEGE :

- les livres du primaire : sont prêtés **gratuitement et automatiquement** à chaque élève et sont distribués en classe le jour de la rentrée.

- Les livres du collège :
 - les jeux complets de livres sont prêtés **gratuitement et automatiquement** à chaque élève et sont distribués en classe le jour de la rentrée.
 - le 2ème Jeu de livres des 6èmes et 5èmes, pour les élèves l'ayant commandé en juin, leur sera distribué le jour de la rentrée et **reste en classe** (il est déjà couvert).

- les cartons de fournitures commandés en juin à l'APEL sont à retirer chez BUREAU VALLEE ZAC de la Sauvagère - 1525 route de Frans à Villefranche, à partir du **6 août 2018** aux heures d'ouverture du magasin (9h - 12h30 puis 14h - 19h). Vous munir d'une pièce d'identité.

LYCEE : les manuels seront remis **automatiquement** à tout élève muni de sa carte Pass'Region et d'un chèque de caution de 200 € au nom de l'APEL *exclusivement aux dates et horaires indiqués ci-dessous* :

Lundi 3 septembre	<i>8h30 à 12 h00</i>	Classes de Secondes <i>uniquement</i>
	<i>13h30 à 17h30</i>	Classes de Premières <i>uniquement</i>
Mardi 4 septembre	<i>8h30 à 12h00</i>	Classes de Terminales <i>uniquement</i>

Attention : il n'y aura pas de distribution possible en dehors du créneau indiqué pour chaque niveau.

Les élèves n'ayant pas la carte Pass'Region le jour de la distribution doivent se munir, en plus de la caution, d'un chèque de la valeur de la location (voir sur notre site). Ce chèque ne sera pas encaissé jusqu'à présentation de la carte Pass'Region dans les jours suivant la rentrée (une date limite sera communiquée à la rentrée)

ADHESION APEL : la cotisation 2018-2019 de 24 euros est réglée avec les frais de scolarité – il suffit de cocher la case 'cotisation APEL' du document *contrat de scolarisation 2018/2019*. Elle est **obligatoire** pour bénéficier des services ci-dessus et autres services APEL.

TARIFS

⇒ Contributions des familles pour l'année scolaire 2018/2019:

Ecole	Maternelle	980 € par an
	Primaire	939 € par an
	Etude du soir (16h30/17h30) Garderie (17h30/18h précises)	2,97 €/étude 1,49 €/garderie
Collège Lycée		962 € par an 1 023 € par an

⊗ Remises exceptionnelles :

Des remises pourront être accordées entre 20 % et 40 % maximum après études des dossiers, les conditions à remplir sont les suivantes :

- Remettre un avis de **non-imposition 2018** spécifiant « impôt sur les revenus soumis au barème (14) = 0 », **au plus tard le 31/10/18**
- Si vous remplissez les conditions pour bénéficier d'une bourse, ***vous devez obligatoirement*** avoir effectué une demande de bourse (attention : dépôt des dossiers au plus tard pour le collège : octobre 2018; pour le lycée courant janvier 2019)

En tout état de cause, cette réduction ajoutée au versement des bourses ne pourra dépasser 40 % des frais de scolarité.

Les remises « famille nombreuse » (voir contrat de scolarisation) ne sont pas cumulables avec les remises exceptionnelles.

Des remises peuvent être consenties aux personnels de l'enseignement catholique, renseignements auprès de Mme DULAC.

⇒ Frais de restauration 2018/19, le prix du repas est fixé à :

- 6,37€ pour les élèves de maternelle et primaire
- 6,77 € pour les élèves de collège et lycée
- 1,30 € pour le petit déjeuner.

Le Conseil Général poursuit pour l'année scolaire 2018-2019, une aide financière pour faciliter l'accès des collégiens à la demi-pension.

Cette aide est destinée aux familles dont les revenus sont les plus modestes, et dépend du quotient familial défini par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (document à transmettre à la rentrée) :

- QF > 800 € pas d'aide
- 401 < QF < 800 € 1,20 euro par repas
- QF ≤ 400 € 2,50 euros par repas

Pour bénéficier de cette aide, il est demandé par le Conseil Général que l'élève mange au moins une fois par semaine et ceci régulièrement tout au long de chaque trimestre (il n'y aura pas d'aide accordée pour les repas occasionnels).

Sécurité

⇒ Abords de l'établissement : Les élèves et leurs familles sont invités à faire en sorte d'éviter aux abords de l'établissement tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves, dans le cadre du dispositif Vigipirate. Nous demandons également aux familles qui amènent leurs enfants en voiture de respecter la fluidité de la circulation et le libre accès à l'établissement. Le stationnement devant les portails (avenue Saint Exupéry et impasse Jeanne Jugan) est rigoureusement interdit, tout comme l'entrée dans l'établissement, sauf autorisation exceptionnelle.

⇒ Accès dans l'enceinte de l'établissement : En raison du renforcement de la sécurité, l'accès à l'établissement se fera :

- pour l'école primaire et maternelle : à l'aide d'une carte magnétique destinée aux parents ou aux personnes accompagnant les enfants ;
- pour les élèves du collège et du lycée : à l'aide d'une carte magnétique (elle a aussi la fonction de carte d'identité scolaire et d'accès aux restaurants). ;
- pour les parents de collège et de lycée : en déclarant leur identité auprès du personnel de vie scolaire à l'entrée.

⇒ Prévention – Exercices de sécurité : Plusieurs types d'exercices ont lieu chaque année dans l'établissement, qui ont pour objet de donner aux adultes et aux élèves de bonnes habitudes de comportements face aux dangers, et ainsi de limiter les conséquences d'éventuels accidents.

Evacuation : il s'agit de mettre tous les occupants des bâtiments hors de danger, en cas d'incendie notamment.

Confinement : avec un scénario de type industriel (nuage toxique par exemple) mettant en danger la santé des élèves, il s'agit alors de regrouper tous les usagers de l'établissement dans les locaux les plus sécurisés, le temps de l'alerte.

Confinement : avec un scénario de type intrusion : il peut s'imposer en cas d'intrusion dans l'établissement

⇒ Elèves pompiers : A partir du CMI, 2 élèves par classe reçoivent une formation à la conduite à tenir en cas d'évacuation et aux gestes de premiers secours.

Règles de vie en société

Une tenue vestimentaire et corporelle simple, décente, discrète et adaptée est exigée et laissée à l'appréciation de tout adulte dans l'établissement; pas de sous-vêtements apparents. **Tatouages, piercings sont interdits.**

Tout élève se doit de ne pas porter de couvre-chef dans les locaux de l'établissement.

En vertu du décret 2006-1386 du 15 nov 2006 interdisant de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est donc interdit de fumer (y compris les cigarettes électroniques) dans l'enceinte de l'établissement. Cette interdiction concerne tant les espaces couverts que non couverts, et s'applique aux élèves comme aux adultes

Vols

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte de ses locaux. Les élèves ne doivent pas apporter d'objet de valeur ; Mongré met à disposition des jeunes un local de dépôts de vélos, trottinettes et autres matériels encombrants, et un abri à cycles. Les élèves du collège ½ pensionnaires en priorité peuvent bénéficier de casiers fermés, financés par l'A.P.E.L. de Mongré, afin d'y déposer sacs ou affaires personnelles. Ces lieux ne sont pas surveillés et l'établissement ne peut en aucun cas être considéré comme dépositaire des objets entreposés ; l'élève en reste l'unique responsable, et doit donc prendre toute mesure utile pour limiter les risques de vol (*les demandes de casiers doivent être faites à l'accueil à la rentrée*).

Accueil santé

« L'accueil santé », assuré par des secouristes agréés salariés de l'établissement, est un service d'urgence destiné à garantir la sécurité des enfants. Il ne remplace, en matière de soins ou de prévention, ni les parents, ni le médecin de famille. Les responsables sont formés à repérer les situations où l'intervention de services médicalisés d'urgence s'impose, et à soigner les accidents bénins. Comme une infirmière, ils ne sont pas habilités à administrer le moindre médicament fût-ce du paracétamol. Dans le cas où un enfant doit prendre un médicament dans l'établissement, il doit être en possession d'une copie de l'ordonnance. Sur décision des responsables de l'établissement, les élèves sont évacués, selon la gravité :

- . pour les **petites urgences** (entorse, mal de ventre, pose de points...)
. par les parents ou par une ambulance aux frais des parents si ceux-ci ne peuvent pas se déplacer ou ne peuvent pas être joints en temps utile.
- . pour les **urgences importantes** (fracture, réaction allergique alimentaire, malaise...)
. par le service des POMPIERS mandaté par le SAMU. Les parents rejoignent leur enfant aux urgences.

Les parents sont instamment priés de ne pas envoyer à l'école des enfants malades dès le matin.

En cas de pathologie chronique du type diabète, allergie, épilepsie... il convient de retirer auprès de l'accueil santé pour le collège et le lycée et de Mme Céline BRABANT pour l'école, un formulaire appelé Protocole d'Accueil Individualisé.

Rappel : les PAI doivent être établis ou mis à jour dès la rentrée scolaire et rendus à « l'accueil santé » pour le collège et le lycée et auprès de Mme BRABANT pour l'école.

Pastorale

La Pastorale est ouverte à tous et veut proposer à chacun selon son désir un chemin : de formation humaine, de réflexion, de rencontre des religions, de découverte et d'approfondissement de la foi chrétienne.

Dans un cadre proposé par le réseau Assomption France et précisé dans notre projet pastoral, la proposition est la suivante selon les niveaux, sur le temps scolaire :

Ecole

- Maternelle et CP : éveil à la vie et à la foi, pour tous ;
- CE1 : culture chrétienne ;
- CE2 au CM2 : catéchèse ou culture religieuse au choix des parents, temps forts tous ensemble par période.

Collège

- 6è : culture religieuse pour tous 1h/15 jours ; catéchèse ou formation humaine selon le choix des parents 1h/15 jours
- 5è : catéchèse 1h/semaine selon le choix des parents
- 4è et 3è : aumônerie selon le choix des jeunes

Lycée

- 2nde, pour tous : un temps fort sur l'engagement en début d'année ; 1h/15 jours de formation humaine
- 1^{ère} et Terminale, pour tous : 3 conférences ou temps forts dans l'année pour amorcer une réflexion éthique et critique sur notre vie et notre monde

Enfin, en dehors du temps scolaire, nous accompagnons les jeunes vers les sacrements : baptême à partir du CE1, première communion à partir du CMI, confirmation à partir de la seconde, réconciliation au cours de l'année. Les jeunes de 5è qui le souhaitent font leur profession de foi.

La messe est célébrée régulièrement sur le temps du midi et nous nous retrouvons tous pour plusieurs célébrations dans l'année marquant les temps forts de l'année liturgique ou de la vie de l'établissement.

D'autres propositions peuvent bien sûr être faites selon les désirs des jeunes : nous vous attendons !

Etudes du soir et Aide au travail

En collège, des études du soir encadrées par un enseignant sont proposées à tous les élèves qui souhaitent être aidés dans leur travail personnel, de 16h40 à 18h. Il s'agit d'un temps de travail, et en aucun cas d'une garderie. Les modalités pratiques sont communiquées aux familles au début de l'année.

En école, des études surveillées sont proposées jusqu'à 17h30, et une garderie accueille les enfants jusqu'à 18h.

E.P.S.

La pratique sportive est obligatoire sauf inaptitude médicale reconnue.

Inaptitude de longue durée (à partir d'une semaine) ; tout élève présentant une inaptitude totale ou partielle doit se présenter à son professeur d'E.P.S. (ou professeur d'école) muni d'un certificat médical qui sera transmis au bureau des permanences.

Inaptitude occasionnelle : l'élève doit se présenter au professeur avec le certificat médical ou la demande justifiée des parents inscrite au carnet de correspondance ; la demande ne préjuge pas de la décision. L'élève inapte au sport est à la disposition de son professeur d'E.P.S. pour arbitrage, mesure, cours théorique... sauf raison médicale majeure.

N.B. : l'association sportive propose des activités aux élèves de collège et de lycée volontaires en dehors des heures de classe. Une circulaire sera remise aux élèves à la rentrée.

Pour la sécurité de vos enfants nous vous demandons de veiller à les équiper d'une paire de chaussures adaptée à la **pratique sportive**. Les bijoux susceptibles de causer une blessure à soi-même ou à autrui, doivent être ôtés ou protégés.

Par respect des règles d'hygiène, les élèves doivent porter le maillot de sport prévu à cet effet et prévoir des vêtements de rechange leur permettant de poursuivre leur journée scolaire dans de bonnes conditions. Ils ne doivent pas arriver et repartir des cours d'EPS dans la même tenue.

Les élèves du CMI à la terminale iront retirer le maillot commandé chez Intersport (1309 route de Frans à Villefranche –La Sauvagère) dès le 1^{er} août aux horaires d'ouverture du magasin, il sera facturé 10 €.

Concernant la natation le **bonnet de bain est obligatoire**.

Suivi de la scolarité

Chaque élève doit avoir un agenda ou un cahier de textes pour noter son travail. Le jour de la rentrée, lui est remis un carnet de CORRESPONDANCE à utiliser pour les demandes d'autorisation de sortie, d'absence, d'informations, de rendez-vous etc.

Les élèves doivent constamment l'avoir avec eux ; toute détérioration (pages déchirées, collages, correcteurs ...) sera sanctionnée. Les Parents sont invités à le consulter et à le signer régulièrement.

SITE ECOLE DIRECTE : un identifiant et mot de passe provisoire vous seront transmis à la rentrée. Cet accès vous permettra d'accéder à toutes les informations concernant votre/vos enfant(s) (notes, cahier de texte, comptabilité ...). Il est important de consulter ce site régulièrement.

ABSENCE :

Pour raison de santé : Les Parents informent l'établissement dès la première heure, par téléphone, et, au retour de l'élève, justifient **OBLIGATOIREMENT** l'absence par le document prévu au carnet de correspondance (coupon détachable).

Exceptionnelle : les Parents en font la demande justifiée, au préalable et par écrit, sur le carnet de correspondance. L'établissement informe les familles dans les meilleurs délais (par téléphone ou SMS) de toute absence non justifiée.

ELEVES MAJEURS : l'établissement est responsable devant les parents qui les ont inscrits ; en conséquence, **seule la signature de ses parents est reconnue comme valable.**

En cas d'absence d'un professeur

⇒ **Si le congé de maladie est inférieur à 15 jours** : l'établissement met en place, dans la mesure du possible, un système de suppléance en interne, assuré par nos professeurs en fonction des disponibilités de leur emploi du temps.

⇒ **Si le congé de maladie est égal ou supérieur à 15 jours** : la Loi nous impose de recourir à des suppléances extérieures dont la liste est fournie par le Rectorat, liste malheureusement de plus en plus pauvre.

Attention : aucune sortie de l'établissement n'est admise en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} en cas d'absence imprévue d'un professeur.

Constitution des classes

Les classes sont constituées par les responsables de niveau qui ont le souci des différentes options, de l'équilibre garçon/fille, des indications données par les C.P.E. ... En 6^{ème}, nous essayons de respecter les vœux des enfants afin qu'ils connaissent au moins un ou deux camarades dès le début de l'année. Dans les autres niveaux, il n'est pas toujours possible de tenir compte des vœux des familles ou des élèves.



276 avenue Saint Exupéry – BP 30416 – 69652 VILLEFRANCHE s/S Cedex

☎ 04.74.65.24.13 - assomption@mongre.org - www.mongre.org